

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 8 juillet 2010 – 18 heures**

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Christiane D'Halluin, Hélène Marchal, Chantal Monnier, Christian Ollier, Pierre Usselmann, Laurent Gautreau

Excusés : Marie-Claude de Murcia (procuration à Alain Blanquer), Jean-Philippe CAZABAT

Secrétaire de séance : Christian OLLIER

### **L'ordre du jour est le suivant :**

1. Politique scolaire de la commune de Lieuran-Cabrières
2. Motion de soutien à l'école de Nébian pour la création d'un poste
3. Présentation du projet d'aménagement de l'ancienne école par le CAUE
4. Acquisition de la parcelle B1038
5. Restauration des archives communales
6. Subvention exceptionnelle à l'Association Saint Baudile
7. Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 15 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et présente Mr Buffard, architecte-conseil au CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement).

Afin de libérer Mr Buffard au plus tôt, le point n° 3 sera abordé en premier.

### **1. Présentation du projet d'aménagement de l'ancienne école par le CAUE**

L'architecte du CAUE présente à l'assemblée les différents projets d'aménagement de l'ancienne école en salle polyvalente.

Monsieur le Maire précise que l'absence d'une salle socioculturelle d'une superficie suffisante fait aujourd'hui défaut à la commune.

Les projets prévoient la conservation de l'ancienne école, l'agrandissement du préau et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les jeux d'enfants restent à leur place. La superficie du bâtiment ainsi créé pourrait atteindre les 237 m<sup>2</sup>, la cour 265 m<sup>2</sup>.

Dans l'ancienne école, seraient aménagés la bibliothèque (environ 30 m<sup>2</sup>), la cuisine, les vestiaires, les toilettes. La salle polyvalente serait de 110m<sup>2</sup> environ, soit environ 90 places avec estrade escamotable).

Prix prévisionnels indicatifs HT : construction 400 000 €, aménagement de la cour 26 500 €, frais annexes 22 000 €, maîtrise d'œuvre 60 à 70 000 €, soit un coût total d'environ 515 500 €.

Après le départ de l'architecte-conseil, un débat a lieu sur la suite à donner à ce projet.

Mr le Maire indique qu'on doit pouvoir revoir le budget à la baisse, qu'il faudrait avoir recours à l'emprunt mais que ce n'était pas insurmontable en tablant sur une subvention d'environ 70% du montant, et 30% restant étant à la charge de la commune. Pour laisser le temps à la réflexion, il a été approuvé à l'unanimité que nous reviendrions sur ce sujet au cours du prochain conseil qui aura lieu le 29 juillet prochain. Rien ne sera fait sans concertation de la population.

Les 2 points suivants sont traités simultanément.

## **2. Politique scolaire de la commune de Lieuran-Cabrières**

### **3. Motion de soutien à l'école de Nébian pour la création d'un poste**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la situation de l'école de la commune de Nébian où sont scolarisés 20 enfants du village de Lieuran-Cabrières.

L'ouverture d'une classe supplémentaire y est indispensable pour assurer, dans de bonnes conditions, la prochaine rentrée scolaire.

Le nombre d'enfants de la commune à scolariser est en constante progression avec l'arrivée de jeunes couples et la construction d'un nouveau lotissement.

La commune de Lieuran-Cabrières s'engage, à l'unanimité, à ne pas demander la création d'un poste, mais considère comme indispensable l'ouverture d'un poste supplémentaire sur la commune de Nébian.

### **4. Acquisition de la parcelle B1038**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, depuis plusieurs années, la commune a implanté des bancs publics à proximité de l'abri bus sur une parcelle ne lui appartenant pas.

La parcelle B1038 (27m<sup>2</sup>) est aujourd'hui la propriété de Mr et Mme CAUMES Bernard.

Afin de régulariser la situation, monsieur le Maire propose à l'assemblée l'acquisition de cette parcelle au coût de 15 € le m<sup>2</sup>, soit 405 €, hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (8 Pour et 2 Abstentions) :

- **D'ACQUERIR** la parcelle B1038 au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, soit 405 € ;
- **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette affaire.

### **5. Restauration des archives communales**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a l'obligation d'assurer la conservation et la mise en valeur de ses archives. Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire.

Il présente les devis réalisés par l'Atelier QUILLET pour la restauration de registres de délibérations et de matrices générales.

Le montant total de la dépense s'élève à 1 534,57 € TTC, 1 283,08 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la restauration des registres sus mentionnés ;
- **DECIDE** de demander les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général de l'Hérault.

## **6. Subvention exceptionnelle à l'Association Saint Baudile**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un concert sera donné à l'église le 15 juillet. Celui-ci est organisé par l'association Saint Baudile qui sollicite, à cette occasion, une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Saint Baudile pour l'organisation du concert à l'église ;
- **D'EFFECTUER** le virement de crédits suivant :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
61522	Entretien bâtiments		-300.00
6574 / 011	Subventions de fonctionnement aux assoc		300.00
<b>TOTAL</b>			

*Monsieur le Maire rappelle que les subventions de fonctionnement aux associations seront versées qu'à la condition qu'elles soient à jour des comptes rendus moraux et financiers de leur Assemblée Générale.*

## **7. Questions diverses**

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 29 juillet 2010.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 13 juillet 2010.